



Politique environnementale, sociale et de gouvernance



RPIA
43 Hazelton Avenue
Toronto (Ontario) M5R 2E3

www.rpia.ca

Requêtes générales :
+1-647-776-1777
Services aux investisseurs :
+1-647-776-2566

NOTRE APPROCHE EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

En tant que gestionnaire d'actifs à revenu fixe de premier plan au Canada, RP Investment Advisors LP (« RPIA ») applique les meilleures pratiques d'investissement, et s'efforce d'être un chef de file dans le développement positif du secteur de la gestion de placements.

Notre objectif est d'apporter une valeur ajoutée à nos investisseurs en mettant l'accent sur la préservation et la croissance du capital à long terme. Nous croyons que les facteurs ESG peuvent avoir une incidence sur le profil de risque et de rendement des titres à revenu fixe de sociétés dans lesquels nous investissons, que la compréhension de ces questions nous permet de mieux gérer le risque de baisse et présente de nouvelles occasions de créer de la valeur pour nos investisseurs.

Notre approche en matière d'investissement responsable, qui englobe l'intégration des facteurs ESG et les composantes liées à l'engagement des émetteurs, est une approche de placement à l'échelle de la société, mais la pondération et l'importance de cette approche dans notre processus de gestion des placements peuvent varier d'un fonds d'investissement ou d'un compte que nous gérons à l'autre. La prise en compte et la mise en œuvre des facteurs ESG sont soumises à nos politiques internes de placement et de gestion des risques et peuvent être révisées en fonction des exigences de convenance des placements, du positionnement actuel du portefeuille et des facteurs économiques et de marché externes.

Notre processus d'investissement responsable comprend l'évaluation des émetteurs à l'aide de mesures quantitatives, la réalisation d'une recherche subjective approfondie du crédit sur les avoirs et la pratique d'un engagement actif des émetteurs où nous discutons et mettons au défi les émetteurs sur l'information relative aux facteurs ESG et la stratégie d'affaires. Nous utilisons ensuite ces évaluations pour déterminer la manière dont nous évaluons le risque dans les portefeuilles. Au fil du temps, nous avons constaté que l'analyse des facteurs ESG éclaire souvent d'autres domaines de notre recherche et vice-versa. L'ensemble de l'équipe de gestion de portefeuille est responsable de l'intégration de l'analyse ESG dans son processus, que ce soit par le biais d'une recherche approfondie ou de la structure du portefeuille.

Bien que les détenteurs d'actions soient souvent considérés comme ayant la plus grande influence sur une société, nous croyons que les investisseurs en titres de créance ont également un rôle important à jouer dans l'engagement de la société. Notre position en tant qu'investisseurs en obligations de sociétés nous donne l'occasion de collaborer activement avec un large éventail de sociétés et d'autres groupes influents comme les organismes de réglementation, les agences de notation et les groupes de défense des investisseurs. Grâce à ces interactions, nous défendons les intérêts de nos investisseurs en tant que gestionnaires de leur capital. Nous faisons de même pour les occasions et risques liés aux facteurs ESG.

Nos canaux de communication peuvent comprendre des mises à jour individuelles des équipes de haute direction pour discuter des résultats et des perspectives de l'entreprise, des conversations axées sur les catalyseurs avec les équipes de direction dans le cadre d'une opération et la contribution aux lettres de commentaires et aux discussions du secteur, le cas échéant. De plus, nous participons à des discussions avec des sociétés et des bureaux de syndicat des banques émettrices au sujet de nouvelles émissions.

Qu'entend-on par facteur ESG?

Les facteurs ESG désignent les trois principaux facteurs liés à la durabilité et à l'incidence éthique d'un placement dans une société ou une entreprise. Nous croyons que les facteurs ESG et les facteurs liés au climat peuvent jouer un rôle dans la définition des risques et des occasions, tant pour le capital investi que pour RPIA. Nous abordons la question des facteurs ESG dans le cadre de notre processus d'investissement dans les rubriques « Intégration des facteurs ESG, Changement climatique et Gérance » de la présente politique. Notre engagement à intégrer les facteurs ESG dans nos propres activités est décrit plus en détail à la rubrique « Incidence sur la société » de la présente politique.

Facteurs environnementaux

Les facteurs environnementaux comprennent l'incidence d'une entreprise sur des questions comme les changements climatiques, la consommation d'énergie, l'efficacité énergétique, les émissions, les déchets et la pollution. Cela comprend leurs politiques et leurs initiatives visant à réduire les répercussions négatives sur l'environnement.

Facteurs sociaux

Les facteurs sociaux comprennent les questions relatives aux droits de la personne, aux répercussions sur les communautés locales, aux pratiques de travail et aux conditions de travail des employés, à la santé et à la sécurité de nos employés et de ceux de nos sociétés affiliées, aux relations avec les employés et à la diversité des employés, à la gestion des conflits d'intérêts et l'éthique des affaires.

Facteurs de gouvernance

Les facteurs de gouvernance comprennent les questions relatives à la rémunération des dirigeants, aux pots-de-vin et à la corruption, à l'indépendance du conseil, à la composition et à la diversité du conseil, à l'alignement des intérêts des actionnaires sur ceux des dirigeants, aux droits des actionnaires et aux politiques des sociétés en matière de facteurs ESG.

Incidence sur la société

Nous appliquons la même philosophie ESG à nos activités et à notre culture qu'à notre processus d'investissement. RPIA a entrepris plusieurs étapes clés, notamment une évaluation et une analyse exhaustives des facteurs ESG des activités de la société afin de quantifier nos propres émissions de gaz à effet de serre (GES) et notre empreinte écologique, et d'améliorer la diversité et l'inclusion en milieu de travail.

Émissions de GES de RPIA

Conformément aux recommandations du groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (le « GIFCC »), nous avons quantifié nos émissions de GES en utilisant les normes de déclaration du protocole des GES, qui comprennent les émissions de portée 1, 2 et 3 découlant de nos activités.



Formation et perfectionnement des employés

Nous reconnaissons le caractère évolutif des facteurs ESG et l'importance de la formation et du perfectionnement des employés en vue du succès des efforts ESG. Afin de continuer à élargir notre expertise en milieu de travail, les employés qui occupent des postes de gestion de portefeuille et de recherche en interaction directe avec les clients doivent suivre un cours axé sur l'investissement responsable, la durabilité et le changement climatique, et/ou la comptabilité en matière de durabilité, selon ce qui s'applique à leur unité opérationnelle et ce que recommande notre comité directeur des facteurs ESG. Tous les autres employés de l'entreprise sont encouragés à suivre l'un de ces cours et bénéficient d'un soutien financier à cette fin. Les besoins de formation et de perfectionnement des employés sont évalués par le comité directeur des facteurs ESG en surveillant l'évolution du plan de formation ESG de tous les employés, en surveillant l'environnement et en recommandant de nouvelles formations et de nouveaux cours au fur et à mesure qu'ils sont instaurés, et en organisant des dîners-conférences à l'échelle de la société organisés par des employés internes ou des conférenciers externes.

Changement climatique

Nous avons intégré une analyse précise du risque climatique dans notre processus d'investissement. Elle se décline comme suit :

- Analyser les émissions de carbone des émetteurs dans les portefeuilles
- Analyser la position des émetteurs dans une économie en décarbonation (risques de transition)
- Discuter avec les émetteurs de l'information relative au changement climatique et de leur capacité à s'adapter à une économie à faibles émissions de carbone

Nous soutenons le GIFCC*. Notre rapport annuel comprend des sections qui correspondent aux recommandations du GIFCC à l'intention des gestionnaires d'actifs, et nous faisons également la promotion des rapports du GIFCC des sociétés dans lesquelles nous investissons et les évaluons.

Nous gérons également pour nos investisseurs des portefeuilles dont l'objectif est d'avoir une intensité carbone moyenne pondérée inférieure à celle des principaux indices d'obligations de sociétés. Nous sommes d'avis que notre expertise dans ce domaine nous aide à intégrer l'analyse des changements climatiques dans notre processus de placement global et nous donne l'occasion de continuer à améliorer notre évaluation des risques liés à la transition et des risques physiques.

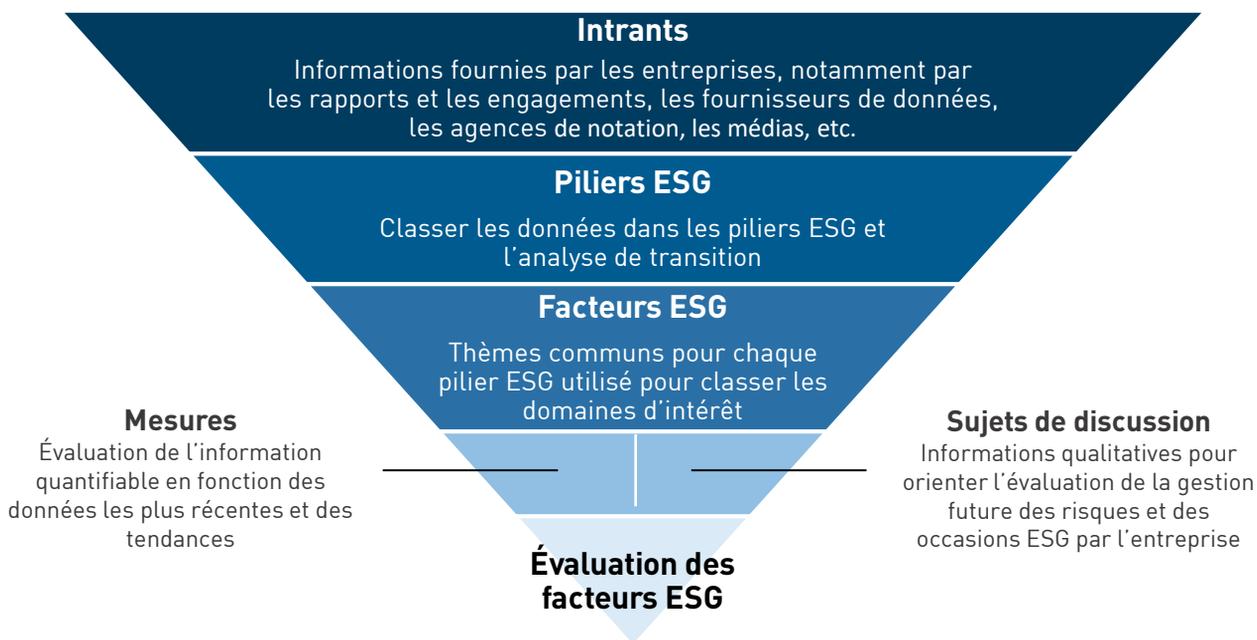
* En octobre 2023, le GIFCC a été dissous après avoir rempli sa mission. Les recommandations du GIFCC ont été adoptées par l'International Sustainability Standards Board (ISSB) de l'IFRS Foundation lors de l'élaboration des normes IFRS S2. RPIA se consacre au suivi des tendances du secteur et à la transition de notre rapport annuel du GIFCC en vue de le rendre conforme aux normes IFRS S2.

Intégration des facteurs ESG

La prise en compte des enjeux ESG nous permet de mieux comprendre le profil de risque et de durabilité à long terme des sociétés dans lesquelles nous investissons. L'intégration des enjeux ESG dans la recherche peut révéler de nouveaux risques et de nouvelles occasions qui pourraient ne pas être mis en évidence par l'analyse traditionnelle. Nous intégrons l'information ESG dans notre processus de placement en :

- Réalisant une analyse et des processus formels des facteurs ESG pour évaluer les émetteurs de titres en fonction de facteurs ESG et d'une méthodologie de notation interne normalisés;
- Soumettant des rapports réguliers de l'analyse des facteurs ESG à la direction générale;
- Affectant des ressources au sein de notre équipe de recherche pour recueillir et analyser les critères ESG et partager ces renseignements avec l'équipe de gestion des placements dans son ensemble;
- Développant des modèles de recherche et des processus reproductibles pour permettre aux analystes et aux gestionnaires de portefeuille de relever et de gérer les risques ESG de manière systématique;
- Offrant une formation sur les facteurs ESG à tous nos employés.

Nous intégrons les facteurs ESG en les évaluant parallèlement à notre analyse fondamentale du crédit tout en communiquant avec les émetteurs sur des sujets d'information et des tendances dans leurs données ESG.



Piliers ESG – Éléments de notre analyse des facteurs ESG

Le cadre d'intégration des facteurs ESG de RPIA comprend une analyse des trois piliers ESG et une analyse ciblée des changements climatiques ainsi que de la diversité et de l'inclusion. Les piliers ESG englobent bon nombre des tendances à long terme et à grande échelle qui, selon nous, peuvent entraîner des risques et des occasions que toutes les sociétés doivent gérer au fil du temps.

Ces piliers ont été conçus pour aider notre équipe à regrouper l'information liée aux facteurs ESG (à la fois quantitative et qualitative) afin qu'elle intègre les risques et les occasions liés aux facteurs ESG dans sa perspective globale de la solvabilité et de la valeur relative d'un émetteur.

Mesures et sujets de discussion

Chaque facteur ESG repose sur une évaluation de mesures quantitatives et de sujets de discussion qualitatifs qui varient selon le secteur que nous analysons. Les mesures sont quantifiables et fournissent des données passées et actuelles pour évaluer les émetteurs par rapport à leurs pairs et au secteur en général. Les sujets de discussion sont de nature qualitative et se concentrent sur les politiques et les stratégies mises en œuvre par l'émetteur. Ils nous donnent l'occasion de saisir le « raisonnement » sous-jacent à la stratégie ESG des émetteurs. Les sujets de discussion sont donc souvent abordés dans le cadre d'un engagement auprès de l'émetteur et de parties liées.

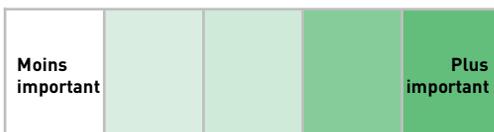


Détermination de l'importance relative

Bien que les facteurs ESG puissent être communs à différents secteurs, leur pertinence pour chaque secteur et le contenu que nous évaluons varient selon le secteur dans lequel l'émetteur exerce ses activités. La matrice d'importance relative de RPIA utilise les normes du SASB (de la Value Reporting Foundation) et les recommandations du GIFCC comme cadres de référence pour nos propres attributions d'importance relative.

Bien que notre matrice d'importance relative soit guidée par le SASB et le GIFCC, nous avons également utilisé nos connaissances sectorielles individuelles pour aider à définir l'importance relative à travers les données disponibles et les contributions qualitatives.

	Facteurs environnementaux			Facteurs sociaux				Facteurs de gouvernance		Transition	
	Émissions de GES	Gestion de l'énergie et des ressources	Empreinte écologique	Répercussions sur la communauté et les clients	Diversité et inclusion	Produits et chaîne d'approvisionnement	Santé et sécurité au travail	Conseil d'administration et direction	Éthique et gouvernance	Empreinte carbone et ambition	Projections et conformité
Communications	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green
Consommation discrétionnaire	Light Green	Dark Green	Dark Green	Dark Green	Dark Green	Dark Green	Dark Green	Dark Green	Dark Green	Light Green	Light Green
Consommation de base	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green
Énergie	Dark Green	Light Green	Dark Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Dark Green	Dark Green
Services financiers	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green
Soins de santé	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green
Produits industriels	Light Green	Dark Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green
Matériaux	Light Green	Light Green	Dark Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Dark Green	Dark Green
Immobilier	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green
Technologie	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green
Services publics	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green



Gérance

Notre principal objectif en matière de gérance est de maximiser la valeur ajoutée globale pour nos investisseurs. En tant qu'investisseur actif dans des titres à revenu fixe, nous occupons une position importante parmi les fournisseurs de capitaux de nombreuses sociétés. Cette position nous permet de collaborer activement avec un large éventail de sociétés et d'autres groupes influents comme les organismes de réglementation, les agences de notation et les groupes de défense des investisseurs.

Engagement de l'émetteur

Savoir comment une société gère les risques et les occasions liés aux facteurs ESG peut être un indicateur de l'approche globale de la direction de la société. Nous discutons avec les entreprises de leurs activités et les aidons à (re)financer leur capital d'emprunt. Nous croyons que les interactions avec les émetteurs sont également des occasions de discuter de l'information, des risques et des occasions ESG.

Nous intégrons les facteurs ESG à nos pratiques d'engagement en :

- Repérant les enjeux ESG propres au secteur sur lesquels les émetteurs peuvent communiquer;
- Encourageant la communication initiale de l'information sur les facteurs ESG ou l'augmentation de celle-ci, et en aidant les émetteurs à repérer les informations importantes;
- Actualisant nos connaissances du profil ESG et des plans de l'émetteur au moyen de discussions d'engagement;
- Surveillant nos processus d'engagement et en communiquant les résultats à nos investisseurs.

Les engagements nous permettent d'évaluer le profil ESG d'un émetteur sur plusieurs fronts, notamment :

- L'étendue de l'information fournie dans différents secteurs d'activité et différentes mesures;
- La qualité des renseignements fournis;
- Les projets prospectifs pour les risques/occasions liés aux facteurs ESG;
- La mesure dans laquelle les équipes de direction sont équipées pour exécuter ces plans.

La priorité est donnée à l'engagement auprès des émetteurs par l'entremise des facteurs suivants :

- La portée du mandat/de l'exposition de la société à un émetteur individuel
- Le niveau d'information fourni par l'émetteur (moins d'information exige un engagement)
- L'importance des facteurs ESG sur le rendement financier et/ou opérationnel

L'engagement avec les émetteurs peut être effectué à l'émission/avant la transaction, avant l'investissement, pendant la période de détention, lors d'une nouvelle émission/pendant la phase de refinancement ou si un émetteur est confronté à une incidence importante sur le crédit. Lorsque nous découvrons des occasions et des défis donnés, nous faisons appel aux équipes de direction de l'entreprise pour discuter des façons dont ces défis et occasions peuvent être abordés. Il peut s'agir d'exprimer le désir d'améliorer la communication d'information sur les mesures liées aux facteurs ESG, de décrire les structures appropriées pour le financement lié à la durabilité et d'encourager les sociétés à adopter des positions plus proactives sur les risques critiques comme la réduction des émissions.

Les sujets de discussion de notre baromètre sont des « points de repère » qui nous permettent de dialoguer avec les entreprises et d'axer les conversations sur les occasions et les risques liés aux facteurs ESG importants. Nous enregistrons les engagements dans le système interne de gestion de la recherche de RPIA et les étiquetons en fonction du secteur et de l'émetteur.

Augmenter l'intégration ESG grâce à la mobilisation du secteur

Nous visons à accroître la sensibilisation et l'adoption de l'intégration des facteurs ESG en :

- Communiquant avec les réseaux d'investissement responsable et les groupes sectoriels pertinents à l'échelle de l'entreprise ou des employés;
- Encourageant les sociétés émettrices à divulguer leurs politiques, pratiques et rendements ESG pour accroître la disponibilité de l'information;
- Contribuant de façon proactive à la formation du secteur et au développement de l'intégration des placements ESG, notamment en publiant des documents de recherche et d'autres documents d'information pertinents ou en participant à leur publication, et en dialoguant avec les participants et les parties prenantes du secteur au moyen d'occasions de discussion;
- Collaborant avec les pairs du secteur pour accroître l'influence collective sur les enjeux ESG, le cas échéant.

Engagement auprès des décideurs politiques

Nous nous engageons auprès des décideurs politiques dans le but de créer un système financier plus durable en :

- Participant à des pétitions sur les sujets ESG;
- Tirant parti de notre adhésion à des organisations d'investissement responsable comme la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance (CCGG) et Engagement climatique Canada (ECC).

Vote par procuration

En tant que gestionnaire principalement d'actifs à revenu fixe, RPIA n'investit généralement pas de façon importante dans des titres comportant droit de vote. S'il y a lieu, nous suivons notre politique de vote par procuration documentée, qui donne un aperçu des principes de gouvernance que nous appuyons et des directives à ce sujet.

Lorsqu'elle s'engage dans des activités de vote par procuration, la politique générale de RPIA est d'exercer les droits de vote par procuration d'une manière qui soit compatible avec l'intérêt de nos investisseurs. Notre politique énonce également des lignes directrices claires pour la gestion des questions de conflits d'intérêts pouvant découler des activités de vote par procuration. Le cas échéant, et comme l'exige la législation canadienne sur les valeurs mobilières relative aux émetteurs assujettis, les dossiers de vote par procuration des fonds communs de placement ouverts que nous gérons sont publiés sur le site Internet de RPIA.



Surveillance et responsabilité

Notre politique ESG s'applique à tous les employés de RPIA en ce qui a trait à leur rôle au sein de la société. De plus, notre engagement envers l'investissement responsable est supervisé par le comité de placement, le comité directeur des facteurs ESG et le comité de gestion des risques de la société, et soutenu par chacun des dirigeants de la société.

Comité directeur des facteurs ESG

Le comité directeur des facteurs ESG est un organe interfonctionnel composé de représentants de haut niveau de différentes unités d'affaires. L'objectif du comité est de faire évoluer et d'orienter l'approche de RPIA en matière d'ESG, comme appliquée aux activités et à la culture d'entreprise de la société. Lorsque cela est raisonnable, le comité surveille également les pratiques de placement de la société lorsque l'harmonisation entre la société et notre engagement et l'information fournie conformément aux Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (UNPRI) est nécessaire.

Le comité directeur des facteurs ESG assure la surveillance stratégique de la politique ESG de la société, selon les besoins, examine et approuve l'information relative aux facteurs ESG préparée pour les organisations du secteur; passe en revue et approuve l'association ou l'adhésion de RPIA à des organisations ou à des initiatives du secteur qui visent à promouvoir les facteurs ESG; examine et approuve l'engagement direct ou indirect de RPIA auprès des décideurs en ce qui concerne les facteurs ESG et l'investissement durable; et défend l'amélioration des engagements de RPIA en matière d'ESG.

Comité des placements

Le comité des placements est composé de professionnels en placement chevronnés provenant des équipes de gestion de portefeuille et des risques. Le comité des placements examine les risques ESG importants repérés par l'équipe de gestion de portefeuille, au besoin. Les co-chefs des placements et le chef de la recherche sur le crédit sont membres du comité des placements.



Comité de gestion des risques

Le comité de gestion des risques est composé de membres expérimentés de l'équipe de gestion des risques et de portefeuille, du chef de la gestion des risques, du chef des finances et de l'exploitation et du chef de la conformité. Le comité de gestion des risques fixe des limites de risque, surveille toutes les stratégies selon leurs politiques de risques, informe les décideurs respectifs de tout positionnement de portefeuille qui s'approche des limites des politiques et évalue de façon indépendante les conditions du marché pour évaluer les risques évidents.

Gestion des conflits d'intérêts

RPIA a mis en œuvre des politiques et des procédures raisonnables, y compris son code de conduite, visant à atténuer et à gérer les conflits d'intérêts pouvant résulter des activités de la société. Conformément aux lois et réglementations applicables en matière de valeurs mobilières, RPIA prend des mesures raisonnables pour déceler les conflits d'intérêts et les régler, et divulgue la nature et l'étendue du conflit le cas échéant.

Rapports, divulgation, marketing et communications externes

La présentation de rapports et de communications transparents sur l'intégration des facteurs ESG dans nos processus de gestion des placements est un élément clé visant à démontrer et à évaluer la mise en œuvre de notre politique et de nos engagements ESG et à accroître la responsabilisation envers nos investisseurs. Il s'agit notamment des activités de divulgation d'informations formelles et informelles suivantes :

Rapport à l'égard de l'UNPRI

En tant que fier signataire des Principes pour l'investissement responsable des Nations unies (UNPRI), RPIA fournira chaque année des rapports sur sa conformité aux dispositions de l'UNPRI.

Site Web et médias sociaux de RPIA

- Des articles, des livres blancs et d'autres documents écrits portant sur notre politique ESG, sa mise en œuvre et nos activités connexes sont élaborés pour les communications avec les investisseurs et, le cas échéant, publiés sur notre site Web public et diffusés sur notre page de médias sociaux sur LinkedIn
- Le rapport sur la durabilité, qui met l'accent sur l'approche de la société en matière de durabilité et sur les progrès réalisés par la société au cours de l'année précédente, est publié chaque année sur notre site Web
- Dans le cadre de notre engagement en matière d'ESG, RPIA est membre de diverses organisations ESG et est affiliée à celles-ci. Nos adhésions et affiliations sont partagées sur notre site Web public et sur notre page de médias sociaux sur LinkedIn
- Des renseignements supplémentaires sur les facteurs ESG peuvent également être fournis aux investisseurs, aux investisseurs éventuels et à leurs bénéficiaires sur demande.

Examen de la politique

Cette politique sera révisée tous les deux ans et mise à jour, au besoin.

Renseignements importants

RP Investment Advisors LP (« RPIA ») fournit les renseignements figurant dans les présentes à titre informatif seulement. Ils ne tiennent pas lieu de conseils financiers, juridiques, comptables ou fiscaux, de conseils de placement ou autres, et personne ne devrait utiliser ce contenu ou s'y fier à cet égard sans obtenir les conseils professionnels appropriés. Ils proviennent de sources jugées fiables, bien que leur exactitude ou leur exhaustivité ne soit pas une garantie; RPIA n'assume aucune responsabilité ou obligation de quelque nature que ce soit en les fournissant. Des modifications peuvent être apportées aux renseignements fournis et RPIA n'est aucunement tenue de communiquer les révisions ou les mises à jour des renseignements présentés. Sauf indication contraire, tous les renseignements proviennent de RPIA. Les « énoncés prospectifs » reposent sur des hypothèses formulées par RPIA à l'égard de ses opinions et stratégies de placement dans certaines conditions de marché et sont assujettis à un certain nombre de facteurs atténuants. La conjoncture économique et les conditions du marché sont susceptibles de changer, ce qui peut avoir une incidence importante sur les événements futurs réels et, par conséquent, sur les points de vue de RPIA, sur le succès des stratégies prévues par RPIA ainsi que sur sa ligne de conduite réelle. Les renseignements présentés ne constituent pas le fondement d'une offre ou d'une sollicitation d'achat ou de vente de titres. Les produits et services de RPIA ne sont offerts que dans les territoires où ils peuvent être légalement offerts et aux investisseurs qui y sont admissibles en vertu des règlements applicables. Les stratégies et les fonds gérés de RPIA comportent un risque de perte financière. Les rendements ne sont pas garantis et les rendements passés pourraient ne pas se reproduire.

RPIA est un signataire des Principes pour l'investissement responsable de l'ONU et, dans le cadre de notre engagement, nous tenons compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») dans nos activités d'entreprise, y compris notre processus de placement. Les facteurs ESG sont des considérations importantes dans notre processus de gestion des placements, mais ils s'ajoutent à nos principales fonctions de recherche et d'analyse financières et de crédit. Les facteurs ESG qui peuvent être pris en compte dans le cadre de notre processus de placement comprennent les questions relatives au changement climatique, à l'utilisation de l'énergie, à l'efficacité énergétique, aux émissions, aux déchets, à la pollution, aux droits de la personne, aux répercussions sur les communautés locales, aux pratiques de travail, aux conditions de travail des employés, à la santé et à la sécurité de nos employés et de ceux de nos sociétés affiliées, aux relations avec les employés et à la diversité des employés, à la rémunération des dirigeants, aux pots-de-vin et à la corruption, à l'indépendance du conseil d'administration, à la composition et à la diversité du conseil d'administration, à l'alignement des intérêts des actionnaires sur ceux des dirigeants, aux droits des actionnaires et aux politiques des sociétés en matière de facteurs ESG. L'intégration des facteurs ESG, y compris les composantes liées à l'engagement des émetteurs, est une approche de placement à l'échelle de la société, mais la pondération et l'importance de cette approche dans notre processus de gestion des placements peuvent varier d'un fonds d'investissement que nous gérons à l'autre. Il y a toujours lieu de se reporter aux documents de placement pertinents pour obtenir des renseignements importants sur les objectifs et les stratégies de placement d'un fonds donné ainsi que sur les risques qui y sont associés. La prise en compte et la mise en œuvre des facteurs ESG sont également soumises aux politiques internes de placement et de gestion des risques de RPIA et peuvent être révisées en fonction des exigences de convenance des placements, du positionnement actuel du portefeuille et des facteurs économiques et de marché externes.

La pondération des facteurs ESG dans le processus de placement des fonds communs de placement gérés de RPIA, y compris le Fonds de revenu stratégique plus RP, le Fonds d'obligations à escompte objectif 2026 et le Fonds Alternatif d'obligations mondiales RP, est limitée et plus faible que celle de la principale analyse financière et de crédit utilisée dans la gestion de ces fonds. Veuillez vous reporter au prospectus simplifié du fonds pour obtenir des renseignements importants sur les objectifs, les stratégies et les risques de placement de chaque fonds. Les placements dans les fonds communs de placement peuvent être assortis de commissions, de commissions de suivi, de frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur change fréquemment et leur rendement passé pourrait ne pas se reproduire. Consultez toujours votre courtier en valeurs mobilières inscrit avant d'investir dans des fonds communs de placement.



RPIA

43 Hazelton Avenue

Toronto (Ontario)

M5R 2E3

www.rpia.ca

Requêtes générales : +1-647-776-1777

Services aux investisseurs : +1-647-776-2566